

- Procès-Verbal -
Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 31 Mars 2023 -

Lieu : Salle de Réunion du PNRG
Heure : 12H05

Étaient Présents :

• **Membres :**

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - M. Jean-Paul FERREIRA : | Président |
| - Mme Violaine MACHICHI-PROST : | 1 ^{er} Vice-Présidente |
| - M. Jean-Claude LABRADOR : | 2 ^{ème} Vice-Président |
| - M. Patrick COSSET : | 4 ^{ème} Vice-Président |
| - Mme Dominique BERTONI : | Déléguée |
| - M. Louis Jérôme LEBA : | Délégué |
| - M. Randolph JADFARD : | Délégué |

• **Personnel**

| | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - M. Pascal GIFFARD : | Directeur Adjoint |
| - Mme Monique ELFORT : | Directrice Adjointe |
| - M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE : | Responsable CDTLCT |
| - Mme Rosette LADOUCEUR : | Assistante Comptable |
| - Mme RIBERE-MAGEN Kétura : | Assistante de Direction – Resp R.H |

Etaient Absents excusés :

• **Membres :**

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| - M. Stéfano KANA | 3 ^{ème} Vice-Président |
| - M. Charles GONCALVES ARNAUD: | Délégué |

Etaient Absents :

• **Membres :**

| | |
|------------------------------|---------|
| - M. Jean-Philippe CHAMBRIER | Délégué |
| - M. Pierre DESERT : | Délégué |
| - M. Yves VANG : | Délégué |

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 22/09/22

II. Rapports

A. Pôle Moyens Généraux

- SMPNRG/PMG/UFR/005 Tableau des Effectifs 2003
Le Président accueille les élus et ouvre la séance, le quorum est atteint.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 17/02/2023

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 4

Les élus adoptent le procès-verbal à l'unanimité des présents.

II/ Rapports

1/ Mise à jour du Tableau des effectifs du SMPNRG

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Une réactualisation du tableau des effectifs 2023 s'avère nécessaire dans l'attente de la réorganisation des services, pour la mise en œuvre des orientations déclinées dans le ROB 2023, à savoir :

- Le renforcement des relations avec les communes membres,
- La poursuite de la programmation pluriannuelle prévue dans la charte 2012-2024,
- Faire du PNRG l'interlocuteur privilégié de la CTG pour la mise en œuvre de son programme de gestion environnementale,
- Réorganiser le syndicat mixte,
- Dynamiser les actions de communication du syndicat mixte

Je vous propose ainsi, la stabilisation des effectifs actuels, et les recrutements suivants pour pourvoir les postes vacants indispensable au bon fonctionnement du PNRG :

- 1 Directeur à temps complet au grade d'Attaché principal ou Ingénieur Principal ou un contractuel sur les bases de l'art L332-8, 2° du CGCT pour les besoins des services sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, pour une durée de 3 ans.

- 1 Directeur-Adjoint(e) responsable du pôle Opérations et Programmes à temps complet au grade d'Ingénieur territorial sur les bases de l'art L332-13 (article 3-1) du CGCT pour le remplacement d'un fonctionnaire sur le poste, pour la durée de l'absence à remplacer.

- 1 Chargé(e) de communication à temps complet au grade d'Attaché territorial sur les bases de l'article L332-8, 2° pour les besoins du service, pour une durée de 3 ans.

- 1 Chargé (e) de Mission – Responsable de la Cellule Usages et Biodiversité à temps complet au grade d'Attaché ou d'ingénieur territorial, ou un contractuel sur les bases de l'article L332-8, 2° pour les besoins des services, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, pour une durée de 3 ans.

- 1 poste d'Animateur EDD de la RNA à temps complet au grade d'Animateur sur les bases de l'article L332-8, 2° pour les besoins des services pour une durée de 8 mois.

- 1 poste de garde de la RNA à temps complet au grade d'adjoint technique sur les bases de l'article L332-8, 2° pour les besoins des services pour une durée de 8 mois.

- 1 poste d'agent d'entretien de la RNA à temps non complet sur les bases de l'article L332-8, 2° pour les besoins des services pour une durée de 6 mois.

Les élus sont invités à se prononcer.

M. FERREIRA : Le PNRG a été destinataire du rapport provisoire confidentiel de la CRC suite à l'examen des comptes de gestion de 2018 à 2021.
Il disposait d'un droit de réponse dans un délai d'un mois à compter de la réception du rapport. Ce droit a été exercé par les réponses apportées.

Dans le rapport, la magistrate préconise une mise en conformité par rapport aux textes concernant le poste fonctionnel de Directeur Général des Services. En effet, ce poste a été créé mais n'est pas réglementaire car la strate démographique ne le permet pas. Et le Contrôle de la légalité n'a pas requis le retrait de l'acte dans le délai imparti.
L'objectif à moyen terme est de régulariser cette situation et de parvenir à une organisation des services propres à celui des Parcs naturels régionaux. A cette fin, la création d'un poste de Directeur(rice) est proposée.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide et adopte la mise à jour du tableau des effectifs 2023.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12H16.

APPROUVE AU BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2023